Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 20 (1962)

Heft: [1]: L'ingénieur et l'économiste dans l'entreprise

Artikel: Les relations entre les pouvoirs publics et les entreprises

Autor: Hummler, Frédéric-W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-135503

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les relations entre les pouvoirs publics Frédéric-W. Hummler et les entreprises de travail et à la défense nationale économique.

A l'époque du libéralisme classique — qu'il conviendrait plutôt d'appeler l'époque du libéralisme sans merci ou l'époque de l'Ecole de Manchester—les patrons des entreprises ne connaissaient qu'un seul principe directeur. Pour eux, le devoir essentiel consistait à développer, à renforcer leur entreprise, à lui assurer un essor maximum, sans égard pour les autres et en général sans ménagement pour la main-d'œuvre dont ils disposaient. Et ils ne montraient guère de préoccupations humaines envers leurs ouvriers. Les slogans qui résument la philosophie économique de cette époque: « Enrichissez-vous », « Laisser faire — laisser aller », nous choquent aujourd'hui profondément. Cette conception unilatérale et suprêmement égoïste des devoirs de l'industriel contribua sans doute à donner une impulsion vigoureuse à la production pendant la première moitié du XIX^e siècle, et elle fut, dans une large mesure, à l'origine du développement rapide de l'économie, aussi bien dans les pays industrialisés de l'Europe qu'aux Etats-Unis. Mais nous en connaissons aussi les effets regrettables: l'exploitation brutale de l'ouvrier, les abus relatifs au travail des femmes et, davantage encore, des enfants — abus qui nous semblent inconcevables aujourd'hui — et bien d'autres erreurs qui, génératrices d'innombrables malheurs individuels et familiaux, provoquèrent des mouvements de grève violents et des révoltes de plus en plus massives et fréquentes.

Diverses doctrines réformistes ou révolutionnaires ont pris naissance durant cette époque tumultueuse, par réaction contre de tels excès. Poussée à ses extrêmes et déformée en cours d'application, la plus absolue, la plus rigide de ces doctrines mise au service d'on sait quelle volonté de puissance et de domination nationales, constitue de nos jours la menace politique la plus agressive contre l'Europe occidentale et le monde libre tout entier.

La doctrine marxiste-léniniste se situe à l'opposé du libéralisme de Manchester. Elle est à la base de l'économie dirigée des pays du bloc oriental, concentrée entièrement entre les mains de l'Etat, en fait entre celles de l'organe suprême du pays: le parti communiste. Si, après ce raccourci sommaire de l'évolution, nous abordons le problème des relations entre les pouvoirs publics et les entreprises, nous pouvons dire d'emblée que nos efforts tendent à trouver une voie qui est à égale distance aussi bien du libéralisme à outrance de l'Ecole de Manchester que du dirigisme marxiste-léniniste. On sait que de nombreux penseurs, économistes et sociologues se sont penchés sur ces problèmes et cherchent, précisément, cette voie intermédiaire.

Un pas important a été fait dans cette direction par l'Allemagne fédérale, à partir de 1949, lorsqu'elle adopta une politique économique qu'on désigne officiellement sous le nom de «soziale Marktwirtschaft», que nous traduirons par économie du marché libre à tendance sociale. La France, la Grande-Bretagne et l'Italie ont d'ailleurs adopté une politique économique identique sous bien des rapports; à certains égards, le caractère social en est même plus marqué dans ces pays.

Cette politique économique est fondée sur le principe qu'une économie en pleine croissance doit trouver son impulsion essentiellement dans la libre entreprise, cependant que les entreprises doivent soumettre leur comportement social à des règles bien établies. L'entrepreneur allemand de l'après-guerre n'étant pas toujours, on l'imagine, un modèle d'altruisme social, l'Etat dut intervenir pour réglementer d'une façon plus ou moins stricte « l'économie du marché libre à tendance sociale ».

Quelque temps avant de quitter le gouvernement, le vice-chancelier fédéral allemand, M. Blücher, m'avait demandé, au cours d'une conversation privée, comment nous jugions en Suisse cette économie allemande du marché libre à tendance sociale. A cette époque l'économie suisse ressentait encore très fortement la pression de la concurrence allemande, favorisée par les bas salaires — car le problème le plus urgent auquel l'Allemagne fédérale devait alors faire face étant celui de la reconstruction du pays, les exigences sociales avaient été nécessairement reléguées au deuxième plan. Je répondis en toute franchise que l'économie du marché libre méritait notre estime et notre attention mais qu'elle suscitait chez nous une certaine appréhension bien légitime pour qui se sentait menacé par un concurrent redoutable, et j'ajoutai qu'en ce qui concernait les facteurs sociaux de l'économie allemande, à vrai dire nous n'en apercevions pas encore des signes notables. Depuis lors, les circonstances ont changé. La concurrence allemande se fait aujourd'hui moins sentir dans le monde, soit parce que l'économie de ce pays a accentué son caractère social, soit en raison des revendications massives des travailleurs que les patrons ne discutent pas ou que peu, de peur de compromettre la croissance de la production — objectif principal de l'économie allemande. Toujours est-il que la paix entre les partenaires sociaux allemands ne semble pas pour autant particulièrement renforcée.

*

Comme dans la plupart des domaines de notre politique économique et sociale, nous devons suivre en Suisse notre voie propre pour atteindre nos objectifs économiques, tout en maintenant des conditions sociales satisfaisantes et des relations utiles entre les pouvoirs publics et les entreprises, ou en y apportant les améliorations nécessaires partout où le besoin s'en fait sentir. L'un des faits caractéristiques de notre époque, tout au moins dans notre pays, me semble consister en une sorte d'impératif qui impose aux patrons comme aux travailleurs une nouvelle optique, une nouvelle conscience sociale en train de se former. En effet, d'une part les industriels, de l'autre les travailleurs organisés dans le cadre de leurs syndicats, sont amenés de nos jours à se rendre compte qu'ils ne mènent aucunement une existence

isolée l'une de l'autre, et qu'il ne suffit plus qu'ils soient des partenaires sociaux qui s'entendent bien entre eux. A l'heure où nous vivons, patrons et travailleurs doivent envisager leurs tâches, considérer leurs droits et leurs obligations dans un cadre beaucoup plus vaste, d'une portée beaucoup plus générale, celui de la communauté « multilatérale » à laquelle ils appartiennent. L'industriel ne doit jamais perdre de vue qu'il est appelé à exercer son activité de patron dans l'ensemble que forment son pays, son peuple, ses autorités démocratiques, tout comme le travailleur, en proposant des revendications à son patron, doit avoir sans cesse présent à l'esprit ces mêmes réalités du monde dans lequel il vit.

Les accords, je dirai presque les traités de paix, en vigueur dans notre pays entre les partenaires sociaux sont des facteurs très précieux de l'économie suisse de la période d'avant-guerre et de l'après-guerre. Il serait toutefois erroné de les considérer comme le seul principe capable de déterminer un comportement correct dans la communauté suisse. Car — et c'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue — en dehors des partenaires sociaux qui concluent entre eux des accords, il y a la masse des consommateurs, il y a les diverses autres branches de l'économie — l'agriculture, le commerce, l'artisanat — dont l'existence dépend dans une très large mesure de l'attitude, du comportement des partenaires sociaux des autres secteurs de l'économie.

Permettez-moi d'illustrer ma pensée par un exemple: on peut très bien imaginer que dans l'industrie horlogère, patrons et ouvriers concluent un accord satisfaisant en ce qui concerne les salaires, les heures de travail et les vacances payées, étant entendu que les frais de ces avantages sociaux, même poussés très loin, seraient supportés par les clients à l'étranger. Seulement, le niveau des salaires aussi bien que la durée du travail et celle des vacances ne manqueraient pas d'agir sur les conditions de la production dans d'autres branches de l'industrie suisse. Les répercussions pourraient s'étendre jusqu'au secteur du bâtiment ou toucher même l'agriculture. Elles modifieraient donc indirectement les conditions de secteurs économiques qui n'ont aucunement le droit de se mêler des accords intervenus entre les partenaires sociaux d'une branche particulière de l'industrie.

Je voulais montrer par cet exemple que, de nos jours, il n'y a pas d'événement isolé dans notre vie économique; tout se tient. Il faut donc que les industriels et les travailleurs, dans leur propre intérêt, prennent conscience du fait qu'ils sont les membres d'une seule et vaste communauté, dont la communauté restreinte, formée par les partenaires sociaux d'une certaine branche de l'industrie, ne constitue que l'un des éléments. Chacun de ces éléments ne doit jamais perdre de vue l'ensemble de la communauté économique, puisque c'est de son propre équilibre que dépendent en fin de compte l'équilibre des autres, leur activité harmonieuse et — s'il m'est permis de pousser mon raisonnement jusqu'au bout — l'existence harmonieuse du peuple suisse tout entier.

Il va de soi que les autorités ont, elles aussi, un rôle à jouer dans la formation des relations entre les partenaires sociaux. Certes, à mesure que patrons et travailleurs s'accorderont entre eux — sans pour autant, comme je viens de le dire, porter préjudice aux intérêts des tiers — les pouvoirs publics pourront peu à peu s'effacer.

Néanmoins, il subsistera toujours un certain domaine où l'Etat fera valoir et mettra en œuvre ses propres conceptions sociales. C'est là une des multiples raisons qui devraient inciter l'industriel à prendre une part active à la politique. J'entends par là qu'il devrait participer à la vie politique personnellement, en tant que citoyen, et non pas se contenter d'être membre du conseil ou du comité d'une association ou d'une fédération. Nous savons que ces organismes ont l'habitude de déléguer, dans les réunions non politiques ou politiques, leurs secrétaires qui les représentent avec plus ou moins d'autorité et d'à-propos. Les travailleurs, eux, ont fort bien compris l'importance de la participation aux affaires publiques et, individuellement ou par l'intermédiaire de leurs organisations, ils déploient une activité notable dans le domaine politique.

J'ai déjà dit quel devait être le comportement de chacun dans l'ensemble de la communauté économique. Mais ne tenir compte de l'intérêt général qu'en ce qui concerne l'établissement des conditions du travail n'est évidemment pas suffisant. Il importe de faire preuve du même esprit de solidarité lorsqu'on examine les possibilités d'agrandir une entreprise, d'y adjoindre de nouvelles activités ou de modifier la production. A l'heure actuelle, nous sommes tous préoccupés par le même problème: quelle est la quote-part que chaque entreprise (ou une branche entière de la production) peut raisonnablement exiger du marché du travail ou de la capacité du marché des capitaux ou encore de l'industrie du bâtiment? Dans quelle mesure des considérations parfaitement légitimes du point de vue d'une seule entreprise, doivent-elles être adaptées aux nécessités extérieures, c'est-à-dire aux exigences que la communauté, dans son ensemble, peut être amenée à faire valoir? Nous reviendrons encore sur ce problème, mais, d'ores et déjà, nous pouvons constater que des tâches bien déterminées nous attendent, qui exigeront de nous un examen approfondi des relations existant entre les entreprises et l'ensemble du pays et du peuple représenté par les pouvoirs publics.

*

Précisons cependant que les pouvoirs publics ne sont pas les seuls représentants de l'intérêt général de la communauté. Les industriels seront bien inspirés de soigner leurs relations avec d'autres porte-parole de l'opinion publique, par exemple avec la presse ou — comme nous l'avons déjà vu — avec les partis politiques, les organismes professionnels et, en dernier lieu, avec les représentants de la vie culturelle, scientifique et ecclésiastique. Pour ma part, je me bornerai à esquisser quelques aspects des relations entre les pouvoirs publics et les entreprises.

Les relations de l'entreprise avec l'Etat et la société sont nombreuses et diverses. En gros, il s'agit de relations entre des partenaires dont l'un donne et l'autre reçoit. Ainsi, quand elle paie ses contributions, c'est l'entreprise qui donne à l'Etat. Dans d'autres cas, dans le domaine de la politique commerciale ou lorsqu'il garantit les risques à l'exportation, c'est l'Etat qui offre des avantages. Enfin, les entreprises et l'Etat collaborent en qualité d'associés et de partenaires, lorsqu'il s'agit par exemple

de la construction ou de l'exploitation de sources d'énergie. A l'opposé de ce qui se passe dans des Etats centralisés, cette variété des relations s'enrichit encore en Suisse du fait que les pouvoirs publics confrontés aux entreprises sont tantôt les communes, tantôt les cantons ou la Confédération. Dans les régions du nord-est de la Suisse, le pouvoir de décision en maints domaines appartient aux communes. En Suisse romande, c'est plutôt le canton qui détient ce pouvoir. De nos jours, l'industriel suisse doit en outre être préparé à entrer en contact avec des pouvoirs publics internationaux ou supranationaux.

Aujourd'hui, les entreprises de l'économie privée établissent des rapports avec les pouvoirs publics non pas isolément, mais de plus en plus par l'intermédiaire des associations ou, à l'échelon supérieur, des fédérations ou des unions professionnelles de leur branche. La place que son entreprise occupe dans l'association professionnelle, la considération dont elle y jouit ne sauraient être indifférentes à l'entrepreneur. Le succès de ses activités en dépend dans une large mesure. Il importe, d'autre part, que dans le cadre des organismes économiques « au sommet », l'association professionnelle sache représenter correctement les intérêts réels de sa branche, j'entends les intérêts à long terme, et cela sans jamais perdre de vue ceux de l'économie tout entière. Enfin, il importe hautement que les relations entre les pouvoirs publics et l'ensemble des organismes professionnels soient confiantes et loyales, que de part et d'autre elles soient établies sur la base de considérations objectives. Ce serait une grave erreur de la part des organismes professionnels que de vouloir s'assurer, au moyen de pressions ou d'une trop grande habileté, des avantages éphémères.

Il va de soi que les relations entre les pouvoirs publics et les entreprises ne doivent pas se réduire à des rapports entre des administrateurs et des administrés, ou entre une autorité et des sujets. Pour être fructueuses, ces relations doivent être celles de citoyens souverains — les industriels — avec les autorités qu'ils se sont eux-mêmes données. Mais afin que le citoyen souverain puisse se faire entendre, il est indispensable qu'il soit organisé, non point au sein d'associations professionnelles mais dans le cadre des partis politiques. Il est indispensable — je l'ai déjà dit — qu'il s'occupe activement de politique. Le regretté conseiller aux Etats Speiser avait raison de lancer un jour aux industriels: « Celui qui ne fait pas de politique sera mené par la politique. » Je viens de Suisse alémanique et je suis très conscient de la valeur des référendums. Eh bien!, sur la base des expériences que j'ai pu acquérir en Suisse romande, permettez-moi de recommander très particulièrement aux industriels romands: « Ne vous désintéressez pas de la politique! » Dans leurs beaux cantons aux paysages si attachants, à l'administration extrêmement centralisée, les industriels romands devraient avoir davantage à dire; ils devraient participer davantage à la vie politique que ce n'est le cas aujourd'hui, à la politique communale aussi bien qu'à la politique cantonale.

Ils ne devraient pas céder ou remettre tout ce qui concerne la politique à des organes inférieurs. Bien au contraire, les chefs des entreprises ont le devoir de prendre personnellement part à la politique, en dépit des inconvénients inévitables que cela comporte. — Je voudrais ajouter ici encore un mot pour souligner l'importance de ce

qu'on appelle aujourd'hui les « public relations ». Il importe, en effet, de soigner les rapports avec l'opinion publique autant que possible, sans sombrer dans la routine, et en tenant compte des exigences d'un public cultivé.

*

Dans bien des domaines, étant à la fois acheteur et vendeur, l'Etat tient le rôle d'un sujet économique de première importance. Les relations entre les entreprises et les pouvoirs publics revêtent alors le caractère des rapports qui existent entre un fournisseur et ses clients, et cela dans les deux sens. D'un côté l'Etat ou les communes assurent des services de première nécessité: ceux des chemins de fer, de la poste, de la fourniture d'eau, et en partie de gaz, d'électricité, etc. — de l'autre côté, ils exigent des redevances de la part des entreprises: impôts ou participation à la défense nationale sous forme d'obligations militaires dues par les employés et les ouvriers qu'elles occupent.

L'Etat impose des tâches spéciales aux entreprises dans le domaine de la prévoyance économique pour le cas d'un conflit armé, tandis que, de leur côté, les entreprises demandent l'aide de l'Etat en cas de restrictions des services publics ou de pénurie de matières premières.

J'aimerais aborder maintenant un problème d'une tout autre nature, celui de la formation professionnelle aux divers échelons. Certes, l'enseignement relève en premier lieu de la compétence de l'Etat — chez nous, en Suisse, presque exclusivement de celle des cantons. Il n'en reste pas moins que les entreprises et leurs organismes doivent poursuivre une politique qui favorise la formation professionnelle et permette d'assurer la relève. A cette fin, les entreprises doivent établir des rapports, sur une base de réciprocité, avec les pouvoirs publics.

Ces mêmes principes sont valables dans le domaine de la recherche scientifique. S'il est surtout du devoir de l'Etat de favoriser largement la recherche scientifique fondamentale, la recherche appliquée dans des domaines spéciaux doit être assurée par les entreprises, dans certains cas par leurs organismes. Je pense par exemple au Centre électronique horloger. On ne peut évidemment pas établir de frontières rigides entre la recherche scientifique fondamentale ou théorique et la recherche pratique, poursuivie en vue d'atteindre certains résultats précis et délimités. C'est une des raisons pour lesquelles la coopération harmonieuse entre les entreprises et les pouvoirs publics est si nécessaire, si urgente. Cette coopération est d'autant plus indispensable qu'en raison des immenses moyens qu'elle exige ainsi que des avantages incomparables qu'offre le travail par équipes, la recherche scientifique se poursuit dans le cadre d'organismes internationaux (comme le CERN à Genève) et que des recherches de cette envergure sont régies soit par des accords de droit privé international, soit par des traités intergouvernementaux.

Mais en dehors des problèmes relatifs à la coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique ou dans celui du développement technique, un autre problème se pose pour nous avec une extrême acuité. Il nous préoccupe à

l'heure actuelle et continuera de nous préoccuper au cours des années à venir. Je pense, évidemment, à l'intégration européenne et même mondiale. Quelle forme de participation conviendrait à la Suisse? C'est là le problème essentiel auquel nous devons vouer toute notre attention. Ici aussi ce serait une erreur de se décharger entièrement sur l'Etat, de laisser le souci de la réflexion et l'examen de ces données complexes aux pouvoirs publics ou aux organismes qui représentent les intérêts professionnels. La portée des questions relatives à l'intégration économique est si vaste, la sauvegarde de l'indépendance de notre pays et de sa personnalité nationale dans le cadre de l'intégration économique et politique est un problème si fondamental, si grave pour nous tous, qu'il importe que chaque citoyen suisse fasse un effort pour comprendre et approfondir ce sujet. A plus forte raison, l'industriel doit-il y réfléchir! Celui qui dirige une entreprise a l'habitude — il est censé avoir l'habitude — de scruter l'avenir, d'en évaluer les chances et les risques, d'établir ses plans à long terme et d'en assumer la responsabilité. Il lui appartient donc de se consacrer, avec rigueur, avec probité, à l'examen de ces questions qui le concernent d'ailleurs directement dans sa double qualité de membre actif de la vie économique et de la vie politique du pays.

*

On n'a que trop tendance à oublier que l'ensemble de notre politique commerciale et douanière, tâche éminente de l'Etat, est mis au service de l'économie du pays, donc au service des entreprises. Pour assurer le succès de cette politique, il est indispensable, dans ce domaine dont l'importance n'échappe à personne, qu'une coopération étroite soit maintenue entre les pouvoirs publics d'une part, les entreprises et leurs organismes d'autre part.

Une place spéciale est faite ici aux garanties que la Confédération accorde pour couvrir les risques politiques qu'encourent les exportations. Une distinction intelligente et subtile est entrée en effet dans nos habitudes: le risque purement commercial relatif aux échanges avec une clientèle privée doit être supporté entièrement par l'exportateur privé. En revanche, les risques de nature politique — difficultés de transfert, refus ou incapacité de payement d'une entreprise publique quelconque, dévaluation de la monnaie du pays importateur — ces risques, la Confédération les prend en majeure partie à sa charge. Sur la base des expériences que nous avons acquises en matière de garantie des risques relatifs à l'exportation, on envisage d'introduire prochainement un système de garantie en faveur des investissements à long terme dans les pays en voie de développement. L'application par la Confédération et l'économie privée des deux systèmes de garanties suppose une coopération intense et suivie entre les organes compétents de l'Etat et les entreprises. Quant à la garantie des investissements, elle complétera les accords de garantie de payement bilatéraux, conclus entre la Suisse et des pays en voie de développement. Elle sert aussi d'exemple pour illustrer combien la répartition des risques est devenue une nécessité de nos jours, où les nouvelles tâches devant lesquelles les entreprises privées sont placées (comme l'aide aux pays

sous-développés) font éclater leurs cadres traditionnels. Si l'action de l'entreprise se solde par un bilan positif, l'Etat s'assurera d'une part une participation suffisante par la voie des impôts (qui affluent abondamment là où l'économie est prospère), ce qui lui permettra d'autre part la réalisation des tâches qui relèvent de sa compétence.

Récemment, la situation économique de notre pays et certains symptômes inquiétants appelés « surchauffe de la conjoncture » ont amené l'Etat à s'adresser aux milieux économiques et à leurs entreprises. Il s'agissait d'attirer leur attention sur la nécessité de poursuivre une politique d'entreprise consciente de ses responsabilités, étant donné les violentes oscillations de la conjoncture, poussées énergiques qui, heureusement, depuis assez longtemps, ont suivi presque sans exception une ligne ascendante. L'Etat attend de la part de l'économie et de ses représentants une certaine sobriété, de la retenue, ce qui, à première vue, semble contrarier leurs intérêts; mais, entendons-nous, seulement leurs intérêts immédiats et pas nécessairement leurs intérêts bien compris. Il y a un certain type d'homme d'affaires qui ne peut pas ou ne veut pas regarder plus loin que le bout de son nez, qui croit devoir profiter au maximum d'une conjoncture favorable à l'excès, sans le moindre scrupule, sans se préoccuper des forces réelles de l'économie nationale et surtout de ses ressources en une main-d'œuvre que, pour son compte, il se réserve à outrance. Il suffit cependant que certains effets fâcheux de ce comportement se fassent sentir, soit dans l'ensemble de l'économie, soit dans les entreprises mêmes qui s'étaient trompées dans leurs calculs, pour qu'aussitôt la responsabilité en soit rejetée sur les pouvoirs publics, pour qu'on se plaigne et crie à l'aide — alors que pendant les jours fastes on n'avait eu que mépris pour les appels à la modération.

Nous venons de toucher à un aspect particulièrement délicat des relations entre les entreprises et les autorités. Si nous en parlons, c'est que nous désirons maintenir en Suisse l'économie du marché libre avec la liberté de décision des entreprises. Nous le désirons pour deux raisons principales: d'abord, parce que nous sommes persuadés que la politique du marché libre offre une garantie plus sûre de conserver à l'économie deux de ses qualités essentielles, sa vigueur et ses vertus de modération. Ces qualités risquent d'être étouffées dans une économie dirigée, à cause, déjà, des pertes considérables que provoquent les frictions qui lui sont inhérentes. En deuxième lieu, nous désirons maintenir notre système d'économie libre, parce que nous sommes également convaincus que des interventions plus ou moins décisives dans la liberté économique amèneraient, tôt ou tard, des interventions dans la liberté personnelle, pour aboutir peut-être à la perte de la liberté tout court. Nous estimons donc que, dans le cadre des relations entre les entreprises et les autorités, une attention toute particulière doit être vouée à tout ce qui a trait à une intervention dans l'économie, à tout ce qui est susceptible de modifier son cours. Je crois que le meilleur moyen d'éviter ou d'aplanir les difficultés dans ce domaine, se trouve entre les mains de l'industriel, chef d'entreprise. S'il adapte son optique aux réalités de la deuxième moitié du xxe siècle, il se rendra bien compte qu'il n'est pas seul dans son champ d'activité mais qu'il constitue l'une des unités d'un vaste ensemble. L'industriel qui est conscient de cette réalité s'y conformera tout naturellement; et lorsqu'il aura des décisions à

prendre, il en mesurera les effets sur l'ensemble auquel il appartient, en se rendant compte à quel point sa propre destinée et le sort de son entreprise dépendent du bienêtre de toute la communauté.

Arrivés à ce stade, il nous faut aborder maintenant la partie la plus importante des relations entre les pouvoirs publics et les entreprises et leurs dirigeants. Du moment que nous devons travailler ensemble, nous nous devons réciproquement aide et conseil. Je ne crois pas que l'acceptation d'avertissements ou de suggestions provenant des pouvoirs publics puisse nuire aux intérêts des entreprises. Bien entendu, conseils et suggestions doivent reposer sur des connaissances précises de la situation générale, parfois sur des informations auxquelles les entreprises n'ont pas individuellement accès. En revanche, les représentants des pouvoirs publics feront bien de prendre en considération les expériences de l'industriel privé. J'aimerais ajouter — et je m'y sens autorisé étant donné ma double qualité de mandataire public et d'industriel — que les pouvoirs publics auraient tout avantage à étudier, en vue de les adopter, les méthodes de travail qui sont pratiquées dans les entreprises libres.

A l'heure actuelle, l'économie mondiale est en pleine croissance. Je le constate en toute objectivité, bien que, personnellement, je demeure sceptique quant à la valeur humaine de cette vigoureuse poussée économique. Les faits étant ce qu'ils sont, il faut que l'industriel, aussi bien que les pouvoirs publics, prennent leurs décisions à la lumière de cette situation, qu'ils raisonnent à longue échéance, en tenant compte de l'interdépendance de tous les facteurs d'une économie qui se développe à une cadence impressionnante. Sachant que, dans la vie économique, tout se tient, on aura soin d'éviter, des deux côtés, des initiatives à courte vue. On constatera que même en notre siècle extraordinaire, les arbres ne poussent pas jusqu'au ciel et on reconnaîtra volontiers que ces mêmes arbres sains et vigoureux se développent de manière fort satisfaisante et que ce serait un tort de vouloir empêcher leur croissance.

Je crois qu'en cultivant, de part et d'autre, le sens de la mesure et en s'efforçant d'éviter toute étroitesse d'esprit dans les raisonnements et les appréciations, des relations harmonieuses et fructueuses à long terme pourront se former et se maintenir entre les pouvoirs publics et les entreprises.



"Non seulement les limes mais aussi les scies de Vallorbe sont les meilleures".

Adresse exacte:

USINES MÉTALLURGIQUES DE VALLORBE

Fabrique de limes, scies, fraises

VALLORBE

Nº de téléphone: (021) 84136